

No de résolution  
ou annotation

**Séance  
d'ajournement  
28 juin 2018**

**18-06-88**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance d'ajournement du 28 juin 2018**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le jeudi 28 juin 2018 à 19'h 35 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Claude Gravel est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Le directeur général fait la lecture de la prière.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

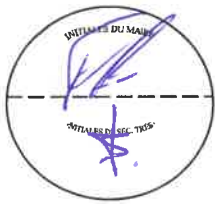
1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. États financiers au 31 décembre 2017
4. Autorisation de passage sur la route 201 le 5 juillet 2018 – événement cycliste Tour CIBC Charles-Bruneau
5. Achat de bacs roulants de 45 litres et de comptoir pour la collecte des matières organiques
6. Relevé de soumissions – phase 2 des travaux de rénovations 2018 du Centre social et sportif
7. Relevé de soumissions – remplacements, déplacements, retraits et ajouts de détecteurs de protection incendie à l'hôtel de ville et au Centre social et sportif
8. Attribution du montant de 5 000 \$ pour investissement sur le tronçon de sentier traversant Sainte-Marthe selon l'entente de principe avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur
9. Questions de l'assistance
10. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Monsieur Michel Poirier, CPA, de la firme d'experts-comptables Poirier & Associés, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, en commente les points principaux et se montre disponible pour répondre aux questions des membres du conseil municipal.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

**18-06-89**

**D'ADOPTER** les états financiers vérifiés pour 2017, tels que présentés par la firme d'experts-comptables Poirier & Associés.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **AUTORISATION DE PASSAGE SUR LA ROUTE 201 LE 5 JUILLET 2018 – ÉVÉNEMENT CYCLISTE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

**18-06-90**

**D'AUTORISER** l'événement cycliste Tour CIBC Charles-Bruneau à emprunter la route 201 sur le territoire de notre municipalité le 5 juillet 2018, conditionnellement à l'acceptation de Transports Québec.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ACHAT DE BACS ROULANTS DE 45 LITRES ET DE COMPTOIR POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS – PHASE 2 DES TRAVAUX DE RÉNOVATIONS 2018 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF**

**ATTENDU QUE** les trois entreprises avec une licence d'entrepreneur général ayant leur place d'affaires à Sainte-Marthe et possédant les permis appropriés pour réaliser des contrats commerciaux et institutionnels ont été invitées à soumissionner sur invitations, soit Les Entreprises Carrière s.e.n.c., Paul Felx Entreprises Ltée et Le Groupe Lawlor inc.;

**ATTENDU QUE** Paul Felx Entreprises Ltée est la seule entreprise à avoir déposé une soumission;

**ATTENDU QUE** la soumission est conforme et que le montant est dans les limites qui avaient été prévues pour la réalisation de cette phase;

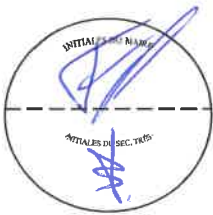
**EN CONSQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

**18-06-91**

**D'ACCORDER** le contrat pour la phase 2 des rénovations 2018 au Centre social et sportif à Paul Felx Entreprises Ltée au montant de 32 647 \$, taxes en sus;

**D'AUTORISER** le directeur général ou la directrice générale associée à faire effectuer les travaux supplémentaires non prévisibles, s'il y a lieu, afin de ne



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

pas retarder l'avancement du chantier, le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS – REMPLACEMENTS, DÉPLACEMENTS, RETRAITS ET AJOUTS DE DÉTECTEURS DE PROTECTION INCENDIE À L'HÔTEL DE VILLE ET AU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF**

**ATTENDU QUE** le système de détecteurs de protection incendie à l'hôtel de ville et au Centre social et sportif est d'origine, datant donc de près de 30 ans;

**ATTENDU QUE** les dernières inspections annuelles obligatoires par une firme spécialisée ont noté une désuétude desdites installations;

**ATTENDU QUE** les travaux de rénovations au Centre social et sportif sont l'occasion de remédier à cette désuétude;

**ATTENDU QUE** les normes et standards ont changé au cours des 30 dernières années et que conséquemment, le nombre d'unités, leur emplacement et le filage électrique reliant les unités de détection au panneau de contrôle du système ont besoin d'être repensé ou remplacé;

**ATTENDU QUE** les travaux de rénovations prévoient l'ajout d'espaces de rangement ayant besoin d'être protégés par des unités de détection et qu'en contrepartie d'autres, n'ont plus leur raison d'être selon les normes en vigueur;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées à des firmes spécialisées en la matière et que l'entreprise Sécutrol a présenté la soumission la plus basse;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

**D'ACCEPTER** la soumission de la firme Sécutrol au montant de 5 870 \$, taxes en sus.

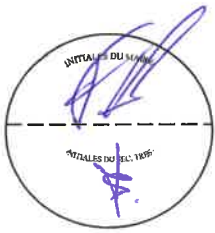
**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ATTRIBUTION DU MONTANT DE 5 000 \$ POUR INVESTISSEMENT SUR LE TRONÇON DE SENTIER TRAVERSANT SAINTE-MARTHE SELON L'ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINTE-RÉDEMPTEUR**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Marthe a convenu d'une entente de principe avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et que cette entente sera ultérieurement ratifiée par les deux conseils municipaux respectifs lorsque la municipalité de Très-Saint-Rédempteur aura élaboré tel que convenu l'ébauche

18-06-92



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

de ladite entente;

**ATTENDU QU'**il est prévu dans cette entente intermunicipale qu'une somme de 5 000 \$ soit remise à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur au sujet du sentier L'Escapade traversant le territoire de Sainte-Marthe sur une certaine portion mais dont la municipalité de Très-Saint-Rédempteur est responsable de son aménagement, de son entretien et des assurances;

**ATTENDU QUE** l'Auberge des Gallant organise un événement bénéfiques au profit des sentiers du Mont Rigaud (L'Escapade), que la somme de 5 000 \$ à être remise à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur dans le contexte précédemment mentionné est déjà prévue à cette entente et acceptée par cette dernière municipalité;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-06-93

**D'ACCEPTER** que cette somme de 5 000 \$ à être versée à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur soit confirmée à l'organisation de l'événement bénéfiques (tournoi de polo) afin d'être comptabilisée dans les recettes de l'événement;

**D'INFORMER** l'organisation de cet événement bénéfiques que la somme de 5 000 \$ sera versée directement à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur comme le prévoit le projet d'entente intermunicipal et devra, de surcroît, être affectée sur le tronçon situé sur le territoire de Sainte-Marthe;

**D'INFORMER** la municipalité de Très-Saint-Rédempteur que la somme de 5 000 \$ sera versée à la ratification de l'entente intermunicipale et subséquemment au versement des montants dus par la municipalité de Très-Saint-Rédempteur à l'endroit de la municipalité de Sainte-Marthe;

**DE MANDATER** monsieur le maire et monsieur le directeur général de la municipalité pour prendre entente avec l'organisation de l'événement bénéfiques afin que la municipalité de Sainte-Marthe puisse bénéficier de sa contribution au succès de cette activité.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

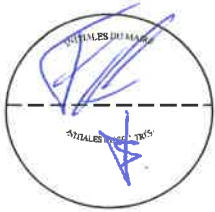
**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**À 19 h 53,**



No de résolution  
ou annotation

**18-06-94**

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

**QUE** la présente séance soit levée

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
maire

Michel Bertrand  
directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
directeur général

